



**ARRÊTÉ PERMANENT N°2026-040
EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2026
PORTANT DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET
SECOURS**

Le Maire de Teilhède,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Vu la délibération 20260914-050 en date du 14 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans le cadre du renouvellement de l'équipe municipale des suites des élections municipales de mars 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : En application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, **Monsieur JOUANADE Guillaume** est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de Teilhède. Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Article 2 : Le maire de la commune de Teilhède est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Une copie du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme et à M. le président du conseil d'administration du SDIS du Puy-de-Dôme.

Fait à TEILHEDE, le 18/09/2026

Le Maire

Pascal CHARBONNEL

Monsieur Guillaume JOUANADE

Notifié le : 18 / 09 / 2026



Affichage le 21 / 09 / 2026